

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE POUR LES ÉTUDES ET TRAVAUX DE RENOUELEMENT / REMPLACEMENT DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES POUR L'ANNÉE 2021 - 2022**

Siège social : Orsay  
 Nombre de délégués en exercice : 27  
     Présents : 25  
     Présents et représentés : 26  
     Votants : 26

Le mercredi 3 février 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 28/02/2021, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 1 rue Jean Rostand.

**DELEGUES PRESENTS**

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur	Christian	LARDIERE	Commune de Linas
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur	Michel	SENOT	Commune de Saclay
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

Délibération n° 2021-15

Monsieur Richard TRINQUIER Commune de Wissous

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Monsieur Jean-François VIGIER donne pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER

**DELEGUES ABSENTS**

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET Commune de Saint-Aubin

**DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES**

**Secrétaire de séance : Rafika REZGUI**

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE POUR LES ÉTUDES ET TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT / REMPLACEMENT DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES POUR L'ANNÉE 2021 - 2022**

Le Bureau Communautaire,  
 Sur rapport de Monsieur Bernard GLEIZE.

- VU la loi n°2015-799 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, parue le 7 août 2015 ;  
 VU la Directive Cadre sur l'Eau n°2000/60 du 23 octobre 2000 ;  
 VU la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 ;  
 VU le Code de la santé publique ;  
 VU le Code de l'environnement, en particulier ses articles L.211-1 à 4 et L.211-7 ;  
 VU le Code général des collectivités territoriales ;  
 VU le SDAGE du bassin Seine-Normandie ;  
 VU le SAGE Orge-Yvette ;  
 VU le SAGE Bièvre ;  
 VU le 11<sup>ème</sup> programme de financement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;  
 VU la politique de l'eau du Département de l'Essonne révisée en 2017 ;  
 VU l'arrêté préfectoral n° 2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;  
 CONSIDERANT les conclusions des schémas directeurs d'assainissement communaux menés sur le territoire et faisant état des problématiques structurelles et d'étanchéité sur les ouvrages ;  
 CONSIDERANT l'état vétuste ou sous capacitaires de certains réseaux du territoire ;  
 CONSIDERANT les pollutions du milieu naturel et les inondations par débordement de réseaux occasionnés par cet état de dégradation ;  
 CONSIDERANT la nécessité de lancer des travaux de renouvellement patrimoniaux pour limiter ces effets sur les personnes, les biens et le milieu ;  
 CONSIDERANT l'avis de la Commission n°3 « Développement durable, Transition énergétique, Hydraulique, Agriculture et Protection de l'environnement » en date du 26 janvier 2021 ;  
 APRES EN AVOIR DELIBERE ;
1. SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département de l'Essonne au taux maximal pour la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux

Délibération n° 2021-15

d'assainissement et de mise en œuvre des techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales urbaines sur les communes de la Communauté Paris-Saclay pour l'année 2021 ;

2. DIT que les crédits sont inscrits aux budgets annexes assainissement pour les eaux usées et budget général pour les eaux pluviales de la Communauté Paris-Saclay ;
3. AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le mercredi 3 février 2021  
Extrait conforme à l'original

Le Président,  
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (26 VOIX)

26 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER , Monsieur Jean-François VIGIER, Monsieur Christian LECLERC, Madame Rafika REZGUI, Madame Muriel DORLAND, Monsieur Yann CAUCHETIER, Madame Lucie SELLEM, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-Pierre MEUR, Monsieur Clovis CASSAN , Monsieur Christian LARDIERE, Madame Sandrine GELOT, Monsieur Olivier THOMAS, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Madame Isabelle KLJAJIC, Monsieur Didier PERRIER, Monsieur David ROS, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Monsieur Michel SENOT, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE , Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS, Monsieur Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 2021 0203 - lmc 133588 - DE - 1 - 1  
Date AR Préfecture : 10/02/2021



Délibération n° 2021-15

- Affichée / Publiée le 10/02/2021

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).